

OTTAWA, le 3 décembre 1867.

A L'HONORABLE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
Ottawa.

MONSIEUR.—Je suis chargé par l'honorable ministre des Travaux Publics de vous transmettre les états suivants relatifs aux édifices publics d'Ottawa, tels que demandés par une adresse de la Chambre des Communes en date du 21 novembre 1867.

1. Les comptes du chauffage et de l'éclairage des édifices parlementaires sont examinés et attestés par le mécanicien-en-chef et renvoyés, pour paiement, au greffier du Sénat et au sergent-d'armes de la Chambre des Communes respectivement. Les comptes pour le chauffage et l'éclairage des édifices des départements sont examinés et attestés de la même manière et payés par le commis des dépenses contingentes.

2. Jusqu'au 21 novembre 1867, les édifices publics ont coûté, y compris l'installation, le nivellement du terrain, etc., \$2,745,012 67.

3. Les arbitrages et frais légaux, représentant une somme de \$29,122 75, sont compris dans le chiffre qui précède.

4. Le contrat pour les édifices du parlement n'est pas encore complètement exécuté.

5. Le contrat pour les édifices des départements est complètement exécuté. Les entrepreneurs prétendent avoir droit à l'intérêt du montant qui leur a été accordé par les arbitres.

6. Le contrat pour le chauffage et la ventilation des édifices publics n'est pas encore complètement exécuté.

7. Pour achever la tour centrale et la bibliothèque des édifices du parlement on évalue qu'il faudra une somme de \$185,000.

J'ai l'honneur, etc.,

F. BRAUN,
Secrétaire